

**L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DES EFFETS DE LA MONDIALISATION
(ONEM)**

Une fondation pour animer le Débat Public

~ ~ ~ ~

Mission parlementaire auprès du Premier ministre

Rapport de Serge LEPELTIER

Sénateur

Décembre 2003

**L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DES EFFETS DE LA MONDIALISATION
(ONEM)**

~ ~ ~ ~

*COMPRENDRE NOTRE ENVIRONNEMENT
AIDER A LA DECISION
INFORMER NOS CONCITOYENS*

PRINCIPAUX ELEMENTS DU RAPPORT

L'Observatoire National des Effets de la Mondialisation

Le choix d'une fondation pour animer le débat public

La mondialisation est au cœur de tous les débats

Elle concerne chacun des Français.

Elle est un fait inéluctable et structurant des rapports internationaux et des réalités nationales.

Mais, elle est difficile à appréhender. Sa globalité, sa complexité, l'ampleur et la rapidité du phénomène sont sans précédent.

Elle suscite un sentiment d'inquiétude chez nombre de nos concitoyens, même si l'on ne peut également ignorer les multiples opportunités qu'elle offre.

La France, qui plus est, a un rôle particulier à jouer dans la mondialisation. Elle doit assurer son propre développement économique et social. Mais il lui revient aussi de promouvoir l'aide au développement.

Les débats souffrent d'un déficit d'informations objectives et de coordination

L'expertise existe. Elle est diversifiée dans ses origines et généralement de qualité. Elle émane des chercheurs et universitaires, des entreprises, des syndicats de salariés et patronaux, des chambres consulaires, des administrations, des collectivités territoriales, du monde associatif, des Organisations Non Gouvernementales (ONG)... d'autres instances encore.

Mais les travaux effectués sont souvent méconnus. Leur dispersion, la faiblesse de la coordination entre les différentes structures existantes nuisent à la compréhension globale du phénomène de la mondialisation. Les études sont insuffisamment prises en compte pour la détermination des politiques et l'alimentation du débat démocratique.

La nécessité d'un organisme indépendant pour animer le débat public.

Une seule structure ne saurait suffire à couvrir le champ d'étude extrêmement vaste de la mondialisation, mais une structure est indispensable.

Il s'agit, en fait, de relier les chercheurs entre eux, de constituer des réseaux entre les potentiels intellectuels et citoyens français.

Il s'agit de créer un carrefour, un centre de brassage permanent des idées, une véritable « porte d'entrée » ouverte à toutes les recherches et débats sur la mondialisation.

Il s'agit en un mot de répondre à une exigence démocratique forte et légitime.

Pour que cette structure soit crédible et jouisse d'une autorité certaine, **elle doit être totalement indépendante de tous les pouvoirs**, tant publics que privés.

Pour être clairement identifiée et pleinement reconnue, elle doit s'inscrire, en outre, dans une démarche solennelle et pérenne, disposer d'une assise financière solide et provenant de diverses origines, avoir les moyens d'impulser une dynamique puissante de partenariat.

Autant de raisons qui ont conduit, en toute logique, au **choix du statut juridique de la fondation** pour « l'Observatoire National des Effets de la Mondialisation ».

Le choix du statut juridique de la fondation

Trois autres options étaient envisageables :

- l'Association en application de la loi de 1901 ;
- le Groupement d'Intérêt Public (GIP) ;
- l'Etablissement Public.

Chacune d'entre elles a été examinée à l'aune des quatre principes posés en préalable :

- l'indépendance ;
- la solennité et la pérennité ;
- l'assise financière ;
- la création d'un réseau de niveau national voire international.

- Si l'association est une structure simple et de constitution facile, elle ne saurait répondre à la plupart des critères définis et particulièrement la coordination d'un réseau, à un échelon suffisamment ambitieux.
- Si le Groupement d'Intérêt Public permet d'associer des personnes publiques et privées pour un même objectif, il le fait pour une durée de vie limitée et il a, avant tout, pour vocation une collaboration scientifique entre des organismes publics.
- Si l'Etablissement Public est une solution simple susceptible d'être porteur d'une impulsion publique forte, son indépendance pourrait être sujette à caution dans la mesure où il relève de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Seule la fondation répond à l'intégralité des critères retenus.

- **L'indépendance est garantie de plusieurs façons.** Elle l'est d'abord par le statut même de la fondation qui est un établissement autonome de caractère privé indépendant de ses fondateurs, de la puissance publique et d'une personne morale émanant des précédents. Le conseil d'Etat veille à ce que le choix des membres ne donne le contrôle de la fondation à aucun d'entre eux. Elle l'est par la mixité des financements. Elle l'est notamment encore par la composition du conseil qui assure son fonctionnement.
- **La solennité est marquante**, car la création d'une fondation n'est pas un acte anodin. C'est une démarche majeure, à l'évidence porteuse d'un message fort. La pérennité est essentiellement assurée par le caractère irrévocable des biens alloués à une fondation.
- **L'assise financière découle de la possibilité de faire appel à des ressources multiples et de provenance publique et privée.** Outre le revenu de la dotation, il peut s'agir de subventions, du produit de libéralités ou de ressources créées à titre exceptionnel, du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu ; d'autres ressources encore.
- **La création d'un réseau d'ampleur nationale voire internationale n'est vraiment possible que dans le cadre d'une fondation.** Or seule une puissante mise en réseau permettra d'amplifier l'audience des travaux existants et de répondre à la préoccupation de nombreux centres français d'études qui regrettent de ne pouvoir atteindre la masse critique par rapport à certains de leurs partenaires européens ou américains.

Les Objectifs de la Fondation

Elle sera d'utilité publique. A partir des constats précédemment effectués, elle devra satisfaire quatre objectifs principaux :

La compréhension du phénomène de la mondialisation et de ses conséquences ;

La production d'études, la promotion et l'animation d'un réseau d'expertises ;

L'aide à la décision publique et des acteurs économiques et sociaux ;

L'information des citoyens et l'animation du débat public.

Il faut particulièrement souligner **la vocation pédagogique** de la Fondation. Elle devra veiller en permanence à expliquer les évolutions en cours et mettre à la disposition du public des instruments fiables et accessibles d'information.

L'ambition est de favoriser une « appropriation » de la mondialisation par les Français.

La Fondation remettra au Premier ministre un rapport annuel sur l'état de la mondialisation. Ce rapport sera assorti de recommandations pour conforter la place de la France. Il sera ensuite transmis au Parlement.

Le fonctionnement de la Fondation

Les fonctions de membre du Conseil de Surveillance ne pouvant se cumuler avec celle de membre du Directoire, il a été décidé de retenir cette structure, plutôt que celle faisant appel à un Conseil d'Administration

Le **Conseil de Surveillance** sera composé de douze membres avec une répartition par tiers entre les trois collèges statutaires :

Le collège des fondateurs comprendra quatre personnalités de renom dans des domaines aussi divers que l'économie, le social, la culture et les médias ou l'environnement.

Le collège des membres de droit comprendra le Ministre de l'intérieur, celui

des affaires étrangères, de l'économie des finances et de l'industrie ainsi que le Ministre de l'environnement ou leurs représentants respectifs.

Le collège des personnalités qualifiées regroupera quatre personnes choisies en raison de leurs compétences dans le domaine de la mondialisation.

Le Directoire sera composé de seulement trois personnes afin de permettre un suivi réactif et continue des activités de la fondation.

La Fondation mettra également en place un conseil scientifique et des conseils spécifiques.

Le **Conseil Scientifique** de six personnes visera naturellement à garantir la crédibilité scientifique des travaux menés.

D'autres conseils, également composé de six membres chacun, auront vocation à être progressivement créés.

Un « conseil du développement », un « conseil culturel », un « conseil du débat public » ... pourraient ainsi très utilement compléter le dispositif.

La montée en puissance

Outre la structuration progressive du réseau national d'expertise, une **clause de rendez-vous** pourrait être envisagée pour prévoir à terme une éventuelle solidarité renforcée entre certaines des structures existantes actuellement. Ces dernières pourraient alors choisir librement d'appartenir à « l'Observatoire National des Effets de la Mondialisation ».

Mais surtout cet observatoire devra progressivement tisser des liens de plus en plus étroits avec des partenaires internationaux. Il lui faudra organiser des rencontres, multiplier les ouvertures à l'international, mettre en place des collaborations avec les instances étrangères similaires.

A terme, l'Observatoire devrait aussi pouvoir aider, par ses travaux, à mieux occuper les agendas internationaux

Plus l'autorité de la Fondation grandira, au fur et mesure de sa maturation, plus elle sera appelée à devenir **une véritable haute instance de référence**.

Les conditions de création

La création d'une fondation requiert un certain nombre d'impératifs et de délais.

Pour y répondre aussi rapidement que possible, il est utile de créer sans trop attendre une **association de préfiguration** avec à sa tête une personnalité à l'autorité morale incontestée et avec une dimension internationale affirmée.

L'ambition affichée est de finaliser le processus de mise en oeuvre de la Fondation au début de l'année 2005.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.12
I. LA MONDIALISATION BOULEVERSE NOS REPERES ECONOMIQUES, SOCIAUX, CULTURELS, HISTORIQUES, TECHNOLOGIQUES ET HYPOTHEQUE NOTRE IDENTITE NATIONALE ET EUROPEENNE	p.14
1. La mondialisation est un fait, le plus souvent, ressenti comme imposé	p.14
2. La mondialisation bouleverse nos repères	p.15
3. La mondialisation hypothèque notre identité nationale et européenne	p.17
4. Lever cette hypothèque c'est ouvrir et nourrir le débat	p.18
II. LA MONDIALISATION FAIT L'OBJET D'EXPERTISES ECLECTIQUES, PARCELLAIRES ET NON COORDONNEES	p.21
1. Radiographie générale du paysage de l'expertise	p.21
1.1. L'expertise est singulièrement éclatée entre de multiples structures publiques et privées.	
1.2. L'expertise est parcellaire et peu coordonnée	
1.3. L'expertise est insuffisamment exploitable pour la détermination des politiques publiques et l'alimentation du débat démocratique	
2. Panorama détaillé mais non exhaustif du dispositif actuel d'étude de la mondialisation	p.23
2.1. Des institutions autonomes publiques et privées qui font autorité dans leur domaine de compétence	
2.2. Quelques « écoles doctorales » et laboratoires de recherche universitaires	
2.3. Des services de l'administration	
2.4. Les syndicats, les fédérations professionnelles, les entreprises, les ONG et les autres organismes	

3. Les enseignements à tirer de ce foisonnement **p.34**

3.1. Le sujet est d'importance majeure

3.2. Le potentiel intellectuel existe

3.3. Les études sont trop confidentielles et peu exploitées

3.4. La coordination de ces structures multiples est indispensable

4. Du renforcement de la coordination dépend l'information de nos concitoyens **p.38**

III. LES SOLUTIONS ENVISAGEABLES POUR RENFORCER L'EXPERTISE DE LA MONDIALISATION ET ASSURER LA DIFFUSION LA PLUS LARGE POSSIBLE DE L'INFORMATION SUR LA MONDIALISATION **p.39**

1. Les voies étudiées à l'étranger ou mises en œuvre **p.39**

1.1. L'exemple québécois : l'observatoire de la mondialisation

1.2. Le cas irlandais : l'établissement public autonome et l'institut universitaire

1.3. La commission gouvernementale suédoise

1.4. Les réponses espagnole et mexicaine : l'institut universitaire

1.5. Les think tanks américains

1.6. La spécificité néo-zélandaise

2. Les conditions de réussite d'une structure fédératrice et d'information **p.43**

2.1. L'indépendance, une condition indispensable

2.2. Le renforcement de l'expertise existante, une diffusion la plus large possible de l'information recensée sur la mondialisation, l'animation d'un réseau d'acteurs et l'existence d'un lieu de débats

2.3. La capacité de la structure à prendre place dans les réseaux existants : les synergies possibles

3. Les options statutaires envisageables **p.49**

3.1. L'association en application de la loi de 1901

3.2. Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) : « GIP recherche »

3.3. L'établissement public

3.4. La fondation d'utilité publique

IV. PLAIDOYER POUR UNE FONDATION **p.53**

1. Les raisons de ce choix **p.53**

1.1. L'indépendance et la pérennité

1.2. La mixité du financement

1.3. La possibilité d'associer des personnes morales et physiques

1.4. Un fonctionnement souple et responsabilisant associant le maximum d'acteurs

1.5. La crédibilité et la notoriété qu'une telle structure confère à l'institution

2. Les objectifs et les missions de la Fondation **p.57**

2.1. Les objectifs de la Fondation

2.2. Les missions de la Fondation

3. Le fonctionnement de la Fondation **p.58**

3.1. Les moyens financiers

3.2. Le conseil de surveillance et le directoire

3.3. Le conseil scientifique et des conseils spécifiques

3.4. Les moyens humains

3.5. La diffusion des travaux de la Fondation

4. Les conditions de mise en oeuvre **p.63**

ANNEXE I

Liste des personnes rencontrées dans le cadre de la mission **p.64**

INTRODUCTION

Le sentiment principal qui prédomine aujourd'hui chez les Français s'agissant de la mondialisation est celui de l'inquiétude et de l'incompréhension. Les dernières enquêtes d'opinion sont instructives à cet égard puisqu'elles diagnostiquent une dégradation de la perception qu'ils se font des effets de cette mondialisation. Les conséquences sur l'identité nationale sont particulièrement redoutées alors même que l'impact sur la croissance économique et le bien être social est perçu comme moins évident.

Le trouble des Français sur la mondialisation semble largement trouver son origine dans l'insuffisance de l'information mise à leur disposition.

Pour débattre en toute clarté, nos concitoyens doivent pouvoir bénéficier d'une connaissance aussi complète et objective que possible des évolutions mondiales en cours.

La connaissance est en effet la meilleure façon de s'approprier un phénomène et d'éviter que ce ne soit de façon partielle et tronquée. Seule la connaissance peut être vecteur d'une action efficace.

C'est la raison pour laquelle, le Président de la République, Jacques CHIRAC a demandé au Premier ministre, Jean-Pierre RAFFARIN de lui « *faire des propositions pour la mise en place d'un observatoire français de la mondialisation. Cette instance composé de spécialistes des questions économiques, sociales, culturelles, environnementales, aurait pour mission, par ses analyses et ses réflexions, de contribuer au débat public en prenant en compte toutes les dimensions de ce phénomène* ».

Auteur, pour ma part, d'un rapport sur le thème « Réconcilier les Français avec la mondialisation », le Premier ministre a bien voulu me confier par Lettre (cf. lettre de mission) en date du 20 octobre 2003 une mission parlementaire visant à « *préciser ce que devraient être les missions, l'organisation et le fonctionnement de cet observatoire* ».

Tel est l'objet du présent rapport.

Je tiens ici à remercier tout particulièrement Jean-Pierre RAFFARIN pour la confiance qu'il m'a ainsi témoignée.

Ma gratitude va également à l'ensemble des ministres qui ont bien voulu m'accorder une audience et me faire part de leurs réflexions qualifiées sur le sujet.

Je veux dire enfin toute ma reconnaissance aux personnalités auditionnées, à toutes celles et ceux qui m'ont adressé des contributions, et notamment aux nombreux Présidents des Universités et Directeurs des grandes écoles de France qui ont répondu à ma sollicitation.

Ces rencontres comme les travaux effectués ont confirmé, s'il en était besoin, l'importance de créer **une structure forte et pérenne d'étude des effets de la mondialisation.**

Cette structure est nécessaire. Elle est largement attendue.

Puissent les propositions de ce rapport alimenter la réflexion et contribuer à la définition d'une telle structure.

I – LA MONDIALISATION BOULEVERSE NOS REPERES ECONOMIQUES, SOCIAUX, CULTURELS, HISTORIQUES, TECHNOLOGIQUES ET HYPOTHEQUE NOTRE IDENTITE NATIONALE ET EUROPEENNE

1 - La mondialisation est un fait, le plus souvent, ressenti comme imposé

La mondialisation a des racines anciennes. L'historien Fernand Braudel a développé le concept d' « économie monde » pour définir le système économique international des Empires espagnols et britanniques. La révolution industrielle du XIXème siècle, les nouveaux moyens de communication et la croissance économique amplifient la mise en contact des différentes parties du monde. La mondialisation se voulait l'expression d'un choix politique simple : créer de la croissance en multipliant les échanges internationaux. Elle reposait sur la mise en relation commerciale des différentes parties du monde afin de conduire à leur intégration économique.

Le processus s'est accéléré, pour ne pas dire « emballé » à la fin du XXème siècle, avec l'avènement de moyens révolutionnaires de communication et d'information et à la suite de l'effondrement du bloc soviétique, gommant ainsi des frontières d'Etat qui jusqu'alors avaient disciplinés les échanges.

La mondialisation à laquelle nous assistons aujourd'hui est une amplification brutale de celle qui caractérisait la fin du XIXème siècle et le début du XXème siècle. La nouveauté du phénomène réside avant tout dans la modification des notions d'espace et de temps : les moyens modernes ont supprimé les distances, qu'il s'agisse de se déplacer ou de communiquer et les mouvements de l'histoire se précipitent.

Ces moyens ont permis l'adoption de nouvelles techniques de production et de logistique organisées en réseau mondial, avec de nouvelles formes de partage des tâches à l'échelle mondiale grâce à la circulation des services, aux transactions financières instantanées dans le monde et à la comparaison immédiate des prix mondiaux, qui ont fortement amplifié le sentiment d'intégration des économies.

Cette accélération du processus aurait pu être vécue par nos concitoyens comme par l'ensemble des habitants de la planète comme positive, si elle s'était accompagnée d'un développement économique général et équilibré. Ce qui n'est évidemment pas le cas.

Dans ce contexte, la mondialisation naguère un choix politique revendiqué, apparaît davantage comme une situation subie difficile à gérer.

2 – La mondialisation bouleverse nos repères

Le phénomène apparaît aujourd'hui comme « non maîtrisé ». En donnant l'impression d'exister en dehors voire contre les Etats, la mondialisation bouscule une échelle de valeur sur laquelle s'était bâti l'histoire du monde.

L'apparition d'acteurs transnationaux modifie considérablement nos référents habituels. Leurs relations mettent à mal les schémas de développement interne et autonome des pays. L'économie devient globale c'est-à-dire qu'elle est capable de fonctionner comme unité, en temps réel, à l'échelle planétaire.

Le rempart protecteur de l'Etat et de la monnaie n'existe plus. La mondialisation fait peur car elle introduit un changement radical de perspectives dans l'organisation du monde mais également dans la vie de chacun.

Ce sentiment est particulièrement exacerbé dans notre pays.

Les Français ont un problème avec la mondialisation. C'est un problème profond qui est à la fois culturel, intellectuel et social. Il se manifeste d'abord dans la perception du phénomène, puis dans la capacité de mobilisation qu'il suscite. En fait, tout laisse à penser que pour une partie de la population, le principal sentiment qu'inspire la mondialisation est d'abord l'angoisse.

Les dernières enquêtes d'opinion sont instructives à cet égard puisqu'elles diagnostiquent une dégradation de l'opinion sur ce sujet.

Les Français ont une perception pessimiste voire même négative de l'impact de la mondialisation en France. En quatre ans (synthèse d'une enquête BVA – Mai 2003), cette perception s'est sensiblement dégradée. En 1999 une majorité considérait la Mondialisation comme un facteur d'aggravation des inégalités sociales tandis qu'une minorité la voyait comme une menace pour l'identité nationale. Elle était cependant créditée de favoriser la croissance économique.

En 1999, l'opinion publique française voyait dans la mondialisation un danger, mais un danger nécessaire. Aujourd'hui sept Français sur dix considèrent qu'elle aggrave les inégalités sociales, 55% qu'elle menace l'identité de la France et une majorité relative qu'elle ne favorise pas la croissance de l'économie française (49% contre 46%).

Sondage après sondage les mesures d'opinion le confirment. En France, 60% de la population estiment d'abord et avant tout que « la mondialisation constitue une menace pour l'emploi et les entreprises de notre pays »¹.

Ils sont tout aussi nombreux à dénoncer la multiplication des risques à cause de l'accélération des mutations technologiques et des échanges au-delà de l'économie : risques criminels, risques sanitaires et environnementaux, risques culturels et risques sociaux.

A lui seul, ce contexte suffit à expliquer les raisons pour lesquelles ceux qui jouent de ces craintes sont particulièrement audibles et disposent spontanément du vecteur d'amplificateur d'opinion qu'offrent les médias.

¹ Sondage réalisé par EOS gallup Europe à la demande de la Commission européenne en octobre 2003 et publié en novembre 2003

3 – La mondialisation hypothèque notre identité nationale et européenne

Les risques individuels pourraient sans doute être mieux acceptés s'ils pouvaient être assumés dans un cadre respectant l'identité nationale. Mais aujourd'hui, chacun comprend que la solidarité ne peut plus s'exprimer dans les seules limites de l'Etat Nation. Désormais, les actions doivent être coordonnées.

C'est pourquoi, pour avoir plus d'influence dans la régulation des échanges mondiaux, la France, comme d'autres pays membres de l'Union, a donné à l'Europe un mandat d'action en son nom en ce qui concerne sa politique commerciale extérieure.

Ce transfert de compétence guidé par une recherche louable d'efficacité pose cependant quelques interrogations, aux vues des positions de nos partenaires sur les conséquences de la mondialisation. Ainsi là où nos concitoyens considèrent à 60% qu'elle est une menace pour l'emploi et les entreprises de notre pays, les Suédois estiment à 65% que « la mondialisation constitue une bonne opportunité pour les entreprises suédoises grâce à l'ouverture des marchés » et les Danois à 64% pour les entreprises danoises².

De telles divergences de jugement apparaissent dans les différents pays de l'Union sur chaque thème d'appréciation des conséquences de la mondialisation.

L'émergence d'une identité régionale européenne qui pourrait, partiellement ou totalement, offrir un cadre rassurant au sentiment d'abandon forcé de parcelles d'identité nationale semble donc encore relativement lointaine. Cependant, l'inaction serait coupable car les craintes exprimées par nos concitoyens appellent des réponses immédiates et claires.

² Sondage réalisé par EOS gallup Europe à la demande de la Commission européenne en octobre 2003 et publié en novembre 2003

Cette situation met ainsi les responsables publics face à leurs responsabilités vis à vis des Français : leur expliquer clairement le processus de mondialisation, son évolution possible et les positions de référence nationales et européennes. Ce serait la première étape de leur association démocratique à la décision.

4 – Lever cette hypothèque c'est ouvrir et nourrir le débat

Il faut impérativement sortir d'un hiatus dans lequel la France comme d'autres pays s'est plongée : elle est un grand acteur de la mondialisation mais les Français n'ont pas le sentiment d'y être associés.

La France est un grand acteur de la mondialisation. Elle est le cinquième exportateur et importateur mondial de biens et services. Elle est l'un des tous premiers pays qui reçoit des investissements directs de l'étranger et qui investit à l'étranger. Notre pays a été en 2002 le 2^{ème} investisseur au monde. Mais il est également une puissance diplomatique et son influence est, à ce titre, incontestable notamment sur les questions environnementales, culturelles, agricoles, sociales...

Le Président de la République française, Jacques Chirac, a fait de la France un Etat précurseur dans l'élaboration d'une réponse politique à la mondialisation. Plaidant à de multiples reprises pour « une mondialisation humanisée et maîtrisée », pour plus de solidarité, il a aussi appelé à « la construction d'une démocratie planétaire qui soit le volet de la mondialisation ».

Dans le domaine environnemental, la France s'emploie avec force à la création d'une « Organisation Mondiale de l'Environnement ». En 2002, à Johannesburg, au Sommet Mondial du Développement Durable, le Chef de l'Etat français a lancé un appel solennel en ce sens. Depuis la France est en première ligne dans les initiatives prises.

Il en est de même pour le respect de la diversité culturelle dans le monde, que la France défend sans relâche.

Fidèle à sa tradition d'universalisme, notre pays est porteur de messages très forts. Qu'il s'agisse de la défense d'un modèle social exigeant ou encore d'un partenariat Nord-Sud équilibré, la voix de la France est entendue.

Notre pays a contribué au développement de la mondialisation et continue à jouer un rôle important dans ce processus. Mais, les Français doivent être mieux informés pour pouvoir participer, en toute connaissance de cause, aux bouleversements et aux débats en cours.

Ils le doivent car c'est l'expression naturelle de la vie démocratique, mais ils le doivent également car la mondialisation a une influence sur tous les aspects de leur vie quotidienne. Des salaires aux restructurations industrielles, de l'accès à de nouveaux produits au brassage des cultures, tous les domaines de leur existence sont concernés.

Les questions que se posent les Français sont nombreuses et diverses. Elles sont toutes légitimes et nécessitent des réponses précises et argumentées. Quelques exemples les illustrent :

- La société de consommation favorisée par la mondialisation est t'elle positive pour l'homme ?
- Quel type de développement pour le Monde ?
- La mondialisation n'avantage t'elle pas plus le capital que le travail ?
- Avec la mondialisation, quels emplois pour demain ?
- Quelle place de la France dans la future division du travail ?
- Quelles sont les conséquences de la libéralisation des échanges sur les migrations, les identités sociales et nationales ?
- Quelles opportunités économiques, sociales, culturelles dans le Monde de demain ?
- Quelles conséquences, quelle évaluation faire de l'application de tel ou tel accord international ?
- Mondialisation et Environnement ?
- Mondialisation et Justice sociale ?
- Mondialisation et Démocratie ?

Et, bien d'autres questions encore...

Ce catalogue à la Prévert, s'il justifie à lui seul le débat, pose néanmoins un préalable pour qu'il se déroule sereinement : les informations et les analyses sur lesquelles il doit se fonder doivent être exhaustives et incontestables statistiquement comme scientifiquement.

Or aujourd'hui force est de constater que le manque d'informations fiables, transversales et la difficulté des organismes de recherche à coordonner leurs travaux et à analyser de façon pluridisciplinaire les questions liées à la mondialisation entravent les possibilités d'échanges démocratiques sur le sujet et l'émergence de propositions constructives et consensuelles.

Dès lors deux besoins apparaissent qui ne sont actuellement que partiellement remplis et qui rendent nécessaire la création d'une structure chargée de les prendre en charge.

En premier lieu l'analyse objective du phénomène de la Mondialisation est indispensable.

L'opinion publique doit disposer d'une vision aussi objective et vraie que possible de la réalité du Monde.

En second lieu, le débat sur ces questions doit être favorisé et amplifié. En mettant toutes les parties concernées autour de la table (Altermondialistes, promondialistes, patronat, salariés, universitaires...) et en confrontant les divers points de vue, il doit irriguer l'ensemble de la population.

Mettre un terme à cette carence est une ardente obligation si l'on veut que la mondialisation prenne toute sa place dans le débat démocratique.

C'est à ce prix qu'un vrai dialogue pourra s'instaurer.

II – LA MONDIALISATION FAIT L’OBJET D’EXPERTISES ECLECTIQUES, PARCELLAIRES ET NON COORDONNEES

1 – Radiographie générale du paysage de l’expertise

Une radiographie de la manière dont est conduite l’analyse de la mondialisation et de ses conséquences dans notre pays permet de dégager une triple particularité.

1.1 - L’expertise est singulièrement éclatée entre de multiples structures publiques et privées.

Au rang des premières figurent à la fois des agences publiques, les différents ministères et leurs services d’études, les organismes nationaux de recherche et les Universités.

Parmi les structures privées, citons les banques, les entreprises, les associations, les fédérations professionnelles, les fondations, les ONG et les syndicats.

1.2 – L’expertise est parcellaire et peu coordonnée

Le processus de mondialisation est avant tout défini comme l’accélération des échanges économiques. L’analyse économique de la mondialisation est par conséquent prépondérante. Or notre savoir est organisé par disciplines, ce qui n’autorise pas l’étude transversale de ce phénomène qui permettrait de mieux évaluer ses conséquences sociétales. La mondialisation étant un mouvement global dont les effets sont locaux, elle ne peut être réellement appréhendée que de façon pluridisciplinaire.

Il en est de même en matière économique où chaque structure limite son champ d'investigation en fonction de ses besoins et de ses moyens, des causes emblématiques que ses dirigeants défendent. Enfin, l'étude de l'économie intérieure et des politiques économiques, notamment budgétaires et fiscales, est souvent distincte des études internationales. Ce cloisonnement entre ministères et au sein d'un même ministère est préjudiciable à l'évaluation des impacts de la mondialisation sur l'économie française. C'est également le cas entre les organismes de recherche et en leur propre sein.

La conséquence en est une vision très parcellaire de la mondialisation. Cette situation est par ailleurs aggravée par une absence de coordination qui s'ajoute au caractère confidentiel des travaux.

1.3 – L'expertise est insuffisamment exploitable pour la détermination des politiques publiques et l'alimentation du débat démocratique

Eclatés, parcellaires, non coordonnés, les résultats de la recherche et autres analyses prospectives sont aujourd'hui difficilement identifiés et peu utilisés par les élus dans l'élaboration de leur projet politique. La seule information réside le plus souvent dans la reprise sectorielle de documents par des journalistes.

L'ensemble de ces éléments conduit à fausser le débat public puisque chacun y puise les arguments nécessaires à conforter ses positions sans qu'aucune évaluation contradictoire ne puisse être menée.

Cette réalité est une entrave dommageable au bon fonctionnement de la démocratie qui suppose clarté et transparence dans les choix collectivement admis et l'évaluation des résultats.

2 – Panorama détaillé mais non exhaustif du dispositif actuel d'étude de la mondialisation

Si le phénomène de la mondialisation a commencé à être étudié en France plus tard que dans les pays anglo-saxons, la France dispose néanmoins aujourd'hui de capacités d'analyse importantes dans différentes disciplines.

2.1 – Des institutions autonomes publiques et privées qui font autorité dans leur domaine de compétence

Le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) : créé en 1978, il a pour mission de rassembler des informations et d'élaborer des études prospectives sur l'économie mondiale, les échanges internationaux et les économies étrangères.

L'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) : créé en 1979, il couvre l'ensemble des relations internationales dans leurs dimensions politique, stratégique, économique et régionale. C'est une association reconnue d'utilité publique financée en partie par une subvention de l'Etat.

L'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) : créé en 1990, c'est une association à but non lucratif, loi 1901. Ce centre de recherche sur les questions stratégiques et les relations internationales répond à plusieurs objectifs : contribuer à la recherche et au débat sur les questions stratégiques; créer un centre d'expertise réellement indépendant, en prise sur l'actualité; fournir un lieu de dialogue et de réflexion entre tous ceux qui composent la communauté stratégique, spécialistes venus d'horizons professionnels et philosophiques différents (responsables politiques, hauts fonctionnaires, industriels, militaires, experts et universitaires).

L'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI) : créé en 2001, il est devenu une association loi 1901 en 2003. Cet institut a pour objectif de participer à la préparation des décisions internationales, de rassembler les connaissances et l'expertise sur les principaux sujets internationaux du développement durable, de renforcer les communautés scientifiques qui travaillent sur le développement durable en promouvant des travaux de recherche et d'expertise pluridisciplinaires sur des sujets nouveaux et d'informer.

Le Commissariat Général du Plan : sa mission est désormais « d'indiquer les problématiques dans lesquelles l'Etat, garant de l'intérêt général et du bien public, devra jouer son rôle d'ici dix ou quinze ans ainsi que la façon la plus pertinente de l'exercer ». Il étudie ainsi certains aspects de la mondialisation sous l'angle de la prospective.

La Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) avec notamment :

- **L'Observatoire Français des Conjonctures Economique (OFCE)** : créé en 1981, il dispose depuis 2001 d'un département « Économie de la Mondialisation ». Ce dernier développe et mobilise la réflexion et la capacité d'intervention de l'OFCE pour étudier le processus de mondialisation, tant commercial que financier. Il a pour fonction d'en suivre l'évolution, d'en analyser les différents aspects, de suivre et de participer aux débats qu'il suscite, tant scientifiques que publics.

- **le Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI)** : créé en 1952, c'est le principal centre de recherches sur le système politique international dont la vocation est de rassembler des « spécialistes d'aires culturelles et des spécialistes des relations internationales ». Ce centre aborde des thèmes qui sont au cœur de la recherche internationale comme la mondialisation, les intégrations régionales, les nouvelles formes de conflit, les processus de démocratisation, les migrations, les nationalismes et autres identités politiques ;

- **Le Service d'Etude de l'Activité Economique (SEAE)**: Héritier de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales fondé en 1933, le SEAE effectue des recherches en économie internationale et en démographie. Ses activités se développent dans quatre directions : problèmes politiques et économiques des échanges internationaux ; analyse comparative de la politique économique des grandes pays industriels ; migrations internationales et équilibre économique international ; relations entre politique et économie dans l'ordre international.

- **Le Groupe d'Economie Mondiale (GEM)** : créé en 1998, le GEM se veut un lieu de débats sur la mondialisation présente et à venir - son ampleur réelle, ses conséquences prévisibles, les opportunités qu'elle offre, les obstacles à surmonter. Il aborde, outre les thèmes traditionnels des relations économiques internationales, ceux du marché du travail, des politiques industrielles, de la concurrence et des réformes réglementaires.

- **Le Centre de recherches politiques de Sciences-Po (CEVIPOF)** : créé en 1960, il regroupe plusieurs chercheurs travaillant exclusivement sur les différents domaines de la mondialisation.

2.2 – Quelques « écoles doctorales » et laboratoires de recherche universitaires

Un questionnaire a été envoyé aux Présidents des Universités et Directeurs des grandes écoles de France afin de mieux évaluer les synergies possibles. Plusieurs d'entre eux nous ont fait part de leurs travaux d'étude sur la mondialisation. Ils ont mis en avant les compétences scientifiques de leurs organismes qui pourraient être mobilisées par l'Observatoire.

Université de la Méditerranée, Aix-Marseille II : plusieurs laboratoires travaillent sur les questions de mondialisation et notamment le **Centre d'Economie et de Finances Internationales (CEFI)**.

Université d'Avignon : quatre laboratoires de recherche travaillent sur les questions relevant de la mondialisation. Le **Laboratoire de Géographie** s'intéresse à la fois aux conséquences de la mondialisation sur les grandes métropoles urbaines, et aux effets territoriaux de la diffusion des techniques informatiques de communication. Le **Laboratoire d'Internationalisation du Commerce (PRATIC)** réfléchit à la mondialisation des échanges. Le **Laboratoire de Linguistique** s'occupe des effets de la mondialisation des pratiques linguistiques. Le **Laboratoire de Droit** traite des aspects juridiques de la mondialisation.

Université François Rabelais de Blois-Tours-Chinon: plusieurs de ses laboratoires développent un axe de réflexion voire leur activité de recherche sur la mondialisation et ses effets. Cette université travaille également sur des projets de valorisation avec la mission UNESCO « Loire patrimoine mondial » comme par exemple le projet de la maison du patrimoine humide de Bréhémont visant à faire de cette maison un lieu d'expertise et de formation dans le domaine des grands patrimoines mondiaux, naturels et culturels.

Université de Caen Basse-Normandie : le **Groupe d'Economie mathématique et microéconomie appliquée** effectue des recherches sur la délocalisation des entreprises et leur internationalisation.

Université de Cergy Pontoise : le **Groupe de Recherche sur l'Histoire de l'Europe Contemporaine**, en collaboration avec le CNRS, dispose de capacités d'expertise de la mondialisation.

Université d'Auvergne Clermont 1: le **CERDI**, unité mixte de recherche travaille sur l'économie du développement international. Ce centre réalise depuis longtemps des recherches sur les tendances du commerce et des financements internationaux. Il a effectué récemment des travaux relatifs à la mondialisation.

Université du Havre : le **Centre d'Etudes et de Recherche en Economie et Gestion Logistique (CERENE)** consacre une partie de ses efforts à l'étude de la mondialisation, notamment en ce qui concerne ses aspects financiers.

Université de Limoges : le **Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (CIDCE)**, association de juristes de l'environnement, à dimension internationale dotée du statut d'observateur à l'UNESCO est rattachée au **Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CRIDEAU)**. Les travaux du CRIDEAU concernent tant les droits nationaux, que communautaires et internationaux. Ils s'articulent autour de quatre programmes : les principes généraux du droit de l'environnement ; la ville durable, dimensions environnementales, industrielles et sociales ; l'environnement et les espaces naturels ; la territorialisation des politiques d'environnement.

Université Jean Moulin de Lyon 3 : il dispose de l'**Institut pour l'Etude de la Francophonie et de la Mondialisation**, qui est un centre de formation mais également un centre de recherche actif. Par ailleurs, la faculté de droit dispense un master de science politique « Francophonie et Mondialisation ».

Université Montpellier 1 : le **Laboratoire de Sciences Economiques de Richter (LASER)**, et le **Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée (LAMETA)** abordent les questions de mondialisation. Il faut également noter, au sein de cette université, l'existence d'un réseau « **Mondialisation, Energie, Environnement (Monder)** » qui regroupe 12 institutions de recherche et d'expertise de plusieurs pays travaillant sur des questions liées à la mondialisation.

Université de Nantes : la **Maison des Sciences de l'Homme (MSH)** créée en 1993 rassemble au sein d'un Groupement d'Intérêt Public l'Université de Nantes, le CNRS, la Ville de Nantes, des ministères et de grandes entreprises nationales et régionales. Elle vise à développer des collaborations interdisciplinaires dans le domaine du « lien social » et dans un contexte de recherche internationale, européenne mais également orientée vers d'autres continents (Afrique, Asie, Amérique Latine).

Université de Valenciennes et du Hainaut - Cambresis : les **Laboratoires de recherche en sciences humaines et sociales, en management et gestion, en économie solidaire et en droit international** travaillent les questions liées à la mondialisation.

Universités de Paris et sa région

Université Paris I Panthéon Sorbonne : Deux structures existent. D'une part, le Pôle économie internationale de **Théorie et Applications en Microéconomie et en Macroéconomie (TEAM)** dont les travaux sur les firmes multinationales, les investissements internationaux, la régionalisation du commerce international et la spécialisation, l'économie européenne sont nombreux. D'autre part, **Le Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne, (CPRS)** dont les domaines de compétence sont l'action publique, l'action collective et les logiques médiatiques. Des travaux existent sur les mouvements anti-mondialisation et un colloque sur les mobilisations anti-mondialisation a été organisé en partenariat avec le Centre de Recherches Politiques de Sciences - Po (CEVIPOF) et le Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques (CURAP) de l'Université Jules Verne de Picardie.

Université Panthéon-Assas, Paris II : le **Pôle International et Européen** rassemble des spécialistes de droit international et de relations internationales.

Université Paris Sorbonne Paris IV : l'UMR **Espaces et Cultures** regroupe des géographes travaillant sur ce thème.

Université René Descartes Paris 5 : sans disposer de laboratoire de recherche qui aborde spécifiquement le thème de la mondialisation, plusieurs de ses laboratoires, relevant du domaine des sciences de la société, sont à même de se saisir de ce thème dans le cadre de leurs recherches.

Université Paris X Nanterre : l'école doctorale « **Economie, Organisation, Société** » réunit 14 centres de recherche qui abordent tous les questions liées à la mondialisation sous un angle économique, sociologique ou historique. Les **écoles doctorales « sciences juridiques et politiques », « lettres, langues, spectacles »** mais aussi les psychologues de l'Université Paris X ou le **département Information-Communication** abordent plus ou moins directement les questions liées à la mondialisation. Par exemple, les psychologues, de l'Université Paris X s'intéressent de près à un phénomène que la mondialisation rend de plus en plus nécessaire

d'étudier, « l'interculturalité » c'est-à-dire l'influence des cultures les unes sur les autres mais aussi aux conflits et à leur résolution des conflits.

Université Paris-Sud XI: elle dispose de plusieurs centres qui étudient différents aspects de la mondialisation dont le **Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI)**, l'**Institut d'Etudes du Droit Public**, le **Centre d'Etudes Internationales**, le **laboratoire Droit et Sociétés Religieuses**, le **Centre de Recherche de Droit du Patrimoine Culturel et Naturel**, le **Centre de Recherche en Economie (ADIS)** et enfin le **Pilotage Economique et Social des Organisations (PESOR)**.

Université Paris Dauphine : le **Centre de recherche « Institutions : Coordination, Organisations » (EURISCO)** étudie la mondialisation et notamment les flux commerciaux et financiers. Certains de ses travaux ont été l'occasion de constituer des bases de données importantes et inédites notamment sur le respect des normes sociales et les pratiques de corruption. Ce Centre est également responsable d'un projet interdisciplinaire intitulé « Mondialisation, Globalisation et Gouvernances » qui vise à analyser les voies par lesquelles la mondialisation favorise la fragmentation des pouvoirs horizontalement (agences de régulation, société civile) vers le haut (regroupement régionaux, organisations internationales) et vers le bas (décentralisation, mouvements indépendantistes et autonomistes). D'autres enseignants chercheurs de l'Université Paris Dauphine travaillent également sur les questions de mondialisation.

Ecole Polytechnique : Elle dispose de deux laboratoires d'unités mixtes CNRS / Ecole Polytechnique. Le **Centre de Recherche en Gestion (CRG)** a mené des études sur les phénomènes de globalisation des marchés et d'internationalisation des entreprises. Le **Centre d'Econométrie (CECO)** participe à la mise en place de la chaire interdisciplinaire de développement durable de l'école polytechnique.

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) : elle regroupe **plusieurs centres de recherche** qui travaillent sur les questions de mondialisation, notamment des historiens qui s'attachent à suivre les déplacements des centres de « l'économie-monde », des économistes attentifs aux diverses modalités de l'échange généralisé et des démographes qui retracent les mouvements migratoires du « village planétaire ».

Bien d'autres laboratoires pourraient être encore cités. Mais la liste en serait longue tant les compétences sont multiples et larges.

A l'évidence les chercheurs de ces nombreux centres peuvent apporter des contributions au développement d'une capacité d'expertise dans le domaine de la mondialisation et à l'instauration d'un débat

2.3 – Des services de l'administration

Au sein du Ministère des affaires étrangères comme au sein du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, des centres de prospectives ont été créés pour améliorer l'expertise transversale.

Le Centre d'Analyse et de Prévision : créé en 1973, il réunit des diplomates et des experts pour des études de prospective à moyen et long terme visant à renforcer la capacité d'anticipation du Ministère des affaires étrangères.

Le Conseil de Prospective Européenne pour l'Agriculture et l'Alimentation : Il a été récemment installé auprès du Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales pour les mêmes raisons.

Outre des directions ou des services de ministères travaillant spécifiquement sur l'ensemble des questions internationales beaucoup disposent d'une expertise internationale globale ou sectorielle. La future Direction du développement durable du Ministère de l'écologie et du développement durable sera chargée, quant à elle, de l'expertise en matière de données environnementales.

2.4 - Les syndicats, les fédérations professionnelles, les entreprises, les ONG et les autres organismes

Les syndicats, les fédérations professionnelles, les entreprises, les ONG et les autres organisations de la société civile ont également développé des fonctions d'analyse et de débat sur les questions internationales.

Outre les syndicats et les fédérations professionnelles, voici quelques organismes dont les travaux portent sur la mondialisation.

L' Institut de l'Entreprise : Créé en 1975, il réunit une centaine d'adhérents représentant l'ensemble des secteurs économiques français. Il dispose d'un réseau de partenaires actifs dans 11 pays. Sa vocation est de privilégier les études à moyen et long terme et de donner une dimension internationale véritablement prospective à la réflexion des dirigeants. Dans ce cadre, l'Institut de l'Entreprise a mis en place une commission d'étude sur « les Entreprises et la Mondialisation ». A partir « d'études de cas » auprès des 20 grands groupes français, cette commission entend contribuer à l'identification, à l'analyse puis à la diffusion des meilleures pratiques mises en œuvre par les entreprises dans leur stratégie de développement internationale.

Le Centre Saint-Gobain pour la Recherche en Economie : fondation du groupe Saint-Gobain, ce centre réalise des études économiques sur les questions liées à la mondialisation. Il entend être un lieu de débat où des spécialistes peuvent confronter leurs analyses. Son objectif est, en outre, de contribuer à rendre accessible au plus grand nombre les raisonnements économiques dont débattent les professionnels, dans leurs hypothèses, leurs implications et leurs connexions avec les autres sciences sociales. Enfin, le Centre se propose de soutenir directement la recherche en économie.

L'association « Entreprises et Cités » : créée en 1936, elle regroupe 35 professions et 4000 entreprises. Cette association « accompagne les entreprises dans le défi de la compétitivité en mettant à leur disposition un pôle de compétences multiservices et favorise le développement régional du Nord-Pas de Calais. Une réflexion sur la mondialisation a été récemment engagée afin de faire participer les entreprises au débat et de mieux anticiper les mutations qu'elle engendre. Les questions de mondialisation sont abordées de façon transversale en impliquant également l'ensemble du tissu économique et social de la région.

L'Institut Montaigne : créé fin 2000 par AXA, il regroupe des cadres d'entreprises, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des représentants de la société civile pour élaborer et diffuser des propositions concrètes de long terme sur les grands enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées. Une réflexion sur la mondialisation est actuellement en cours.

Le Groupe d'Etudes et de Recherches sur les Mondialisations (GERM) : association à but non lucratif, elle « oeuvre dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'éducation ».

Quant aux **ONG**, dans le contexte actuel de la mondialisation et de la globalisation économique, leur rôle s'affirme chaque jour davantage, notamment comme porte-parole de tous ceux qui sont menacés de perdre tout contrôle sur leurs ressources et sur les décisions qui les concernent.

En France, la majorité des ONG de solidarité internationale se sont regroupées au sein d'une confédération appelée « Coordination Sud » qui se veut dégagée de toute vision idéologique des conséquences de la mondialisation.

De la question des brevets et des médicaments génériques négociée à l'échelle internationale à l'instabilité des prix des produits de base sur les marchés mondiaux, les ONG françaises prennent position sur la base des leçons tirées des expériences du terrain et en synergie avec les ONG qui assurent un suivi et une participation active dans le cadre des négociations internationales.

La mondialisation et l'accélération des échanges commerciaux sont ainsi décryptées en fonction des conséquences observées dans les pays du Sud selon les continents, les secteurs de population et sociaux concernés : santé, agriculture, économie, environnement.....

Conscient que la responsabilité de la société civile pour construire un monde respectueux des droits et de la dignité humaine est de plus en plus évidente et nécessaire, les ONG s'impliquent activement dans les négociations internationales. Leur contribution au débat et leur force de propositions alternatives sont désormais largement reconnues. Porteurs d'une véritable « **diplomatie non gouvernementale** » qui est en train de se mettre en place, elles ont engagé un processus de concertation régulier avec les grandes fédérations nationales et régionales d'ONG de part le monde (Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne par exemple au Nord mais aussi dans différents pays du Sud comme le Brésil, Inde, Sénégal, etc.) pour faire entendre le point de vue et les aspirations des « sans voix » auprès des institutions internationales et multilatérales (OMC, CNUCED, G8...), pour renforcer la démocratie, et pour proposer de nouvelles régulations au niveau mondial.

Des analyses sur les conséquences de la mondialisation suivies d'actions concrètes sur le terrain sont également réalisées par différentes organisations telles que le Centre d'Etudes et d'Initiatives de Solidarité Internationale (CEDITEM), le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), l'Observatoire Français de la Coopération Internationale (OFCI), le Groupe de Recherche et d'Echange Technologique (GRET) ou l'Observatoire de la Mondialisation, pour ne citer que quelques unes d'entre elles.

Naturellement, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité tant la multitude des organismes est importante.

3 – Les enseignements à tirer de ce foisonnement

Ils sont de quatre ordres :

3.1 - Le sujet est d'importance majeure

Il suscite un intérêt croissant des chercheurs et universitaires, des acteurs économiques et sociaux de notre pays, du monde associatif et des Français.

La multiplication des initiatives est proportionnelle à l'ampleur des interrogations que suscite le phénomène. Elle prouve, s'il en était besoin, le champ des problématiques qu'engendre ce mouvement et l'acuité des réponses qu'il convient de leur apporter.

Cette situation semble de nature à chasser les doutes de ceux qui hésitent encore à considérer l'étude de la mondialisation comme prioritaire pour répondre aux besoins d'information et au souhait de lisibilité des politiques publiques que réclame une proportion croissante des Français mais aussi toutes les personnalités auditionnées dans le cadre de cette mission.

3.2 - Le potentiel intellectuel existe

Il est diversifié dans ses origines et donc très complémentaire. Il permet d'envisager à priori de couvrir l'intégralité du champ d'étude de la mondialisation avec les moyens universitaires et de recherche existants.

Ce potentiel est en outre très décentralisé sur le territoire français et se présente ainsi comme un vecteur d'information et de diffusion pour l'heure peu utilisé. Cette décentralisation peut également conduire à multiplier les « études appliquées » en fonction des préoccupations régionales.

3.3 – Les études sont trop confidentielles et peu exploitées

Pour 57% des Français, notre pays n'a pas assez d'influence sur la mondialisation. Ils ne sont que 45% au Royaume-Uni et 38% en Espagne à porter une appréciation similaire pour leur pays respectif.³

Alors que la France défend sa vision propre de la mondialisation dans toutes les instances internationales et européennes, ces chiffres traduisent, au-delà d'un besoin d'expertise, une nécessité très grande d'information et de communication.

Cela implique, compte tenu de la diversité des structures étudiant la mondialisation, de veiller constamment à ce que les interrogations que suscite ce processus d'intégration soient mieux pris en compte dans les programmes de recherche et notamment de recherche appliquée.

Le renforcement de la capacité de recherche et surtout de son caractère pluridisciplinaire et transversal permettrait en outre de mieux faire valoir les positions de la France dans les instances internationales. Il s'agirait de contribuer à la définition des politiques d'adaptation à la mondialisation, c'est à dire la détermination des politiques de coopération sociale et environnementale et des politiques de développement.

Une fonction de lobbying apparaît de plus indispensable notamment lors des grandes conférences internationales. Elle est souvent remplie à l'étranger par des institutions indépendantes. Ne pouvant l'être par l'administration française, elle est quasi inexistante dans notre pays.

Cela contribuerait également à donner aux entreprises et aux français une meilleure perception de leur environnement et de son évolution. Des échanges thématiques sur les enjeux mondiaux et leurs conséquences sur les économies française et européenne permettraient de mieux répondre à leur questionnement.

³ id,CE,1999

Par exemple, des personnalités auditionnées nous ont rappelé l'importance de la définition d'une politique industrielle dans une économie mondialisée. Mais ils nous ont aussi fait part de la difficulté à évaluer les conséquences sociales et culturelles qu'engendrent de telles évolutions. Or une meilleure appréhension de ces conséquences permettrait de mieux adapter les politiques publiques accompagnant les mutations.

3.4 - La coordination de ces structures multiples est indispensable

Une des caractéristiques des études sur la mondialisation est l'absence de liens entre elles. Elles sont souvent réalisées spontanément sans répondre aux préoccupations prioritaires exprimées en ce domaine. Il arrive également qu'un sujet d'étude soit abandonné par un organisme sans que celui-ci se préoccupe de transférer ses connaissances à un autre centre. Il en résulte une perte de savoir et une exploitation partielle de ce vaste champ d'étude qu'est la mondialisation.

La coordination doit permettre et favoriser la confrontation des résultats, des expertises et des études prospectives faisant réellement autorité. Elle doit aussi faciliter les études pluridisciplinaires indispensables à l'étude de la mondialisation.

C'est pourquoi, il est essentiel de créer des réseaux, de relier les chercheurs entre eux, et plus sûrement d'inscrire leurs démarches dans le cadre de commandes publiques et privées claires et précises pour qu'ils puissent apporter des éléments d'expertise nécessaires au débat démocratique déjà évoqué.

Cela demande la mise en place d'une instance regroupant la recherche et l'expertise existantes au sein des universités, des organismes indépendants, des administrations, des entreprises, des syndicats, des ONG et organisant des interfaces entre ces acteurs pour développer la connaissance de chacun.

Véritable « porte d'entrée » vers l'ensemble des organismes traitant de la Mondialisation, l'Observatoire pourra remplir cette fonction.

Cela requiert d'utiliser tous les moyens modernes et efficaces d'information et de communication pour assurer la diffusion la plus large possible des travaux existants et des études supplémentaires demandées.

D'ores et déjà, certaines initiatives ponctuelles visent à répondre à cette demande d'expertise complémentaire et d'analyse transversale et pluridisciplinaire, mais aussi de création d'un lieu de débat.

La **Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International**, reconnue d'utilité publique le 15 janvier 2003, a été créée avec l'appui du Ministère des affaires étrangères, de l'Agence française pour le développement et de grandes entreprises ainsi qu'avec l'Université d'Auvergne Clermont 1 pour améliorer l'expertise transversale et être un lieu de débats.

Un **groupe de travail pluridisciplinaire** réunissant des personnalités d'horizons divers a été constitué à la demande du Président de la République, Jacques CHIRAC. Il est chargé de faire des recommandations sur la création d'une taxe internationale pour financer le développement des pays pauvres.

Initiative actuellement à l'étude, une **Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde** a pour l'objet est de définir un vrai projet pour le développement agricole, prenant en compte toutes ses dimensions. Cette fondation devrait permettre de réunir tous les acteurs du développement agricole afin d'optimiser l'utilisation de l'ensemble des moyens qui sont à leur disposition pour répondre aux attentes des pays du Sud en matière de développement. Les trois objectifs de la fondation seraient de mettre en cohérence les projets d'assistance technique vers les pays pauvres, de faire la promotion de la politique agricole française et européenne et de confier de nouvelles missions aux agriculteurs.

Enfin, les gouvernements français et allemand ont décidé de créer un **Centre Européen d'Economie Internationale** pour « apporter une perspective européenne aux enjeux de la mondialisation ». Situé à Bruxelles, il fonctionnera en réseau avec les organismes de recherche des Etats membres.

Ces initiatives récentes sont autant d'éléments qui démontrent le besoin d'étude et d'analyse transversale et pluridisciplinaire afin de pouvoir répondre aux interrogations sur la mondialisation et d'en informer les acteurs.

L'Observatoire devra travailler en coordination avec ces nouvelles structures et ainsi bénéficier de l'analyse transversale et pluridisciplinaire mise en œuvre pour ces priorités d'étude nouvelles. Toutefois, la faiblesse du dispositif actuel est sa fragmentation et il ne faudrait pas qu'une multiplication de ces initiatives finisse par induire une nouvelle dispersion des ressources. Il est donc urgent de mettre en place un observatoire de la mondialisation qui pourra répondre aux nouveaux questionnements.

4 – Du renforcement de la coordination dépend l'information de nos concitoyens

Il est nécessaire de rationaliser les thèmes de recherche et de coordonner les acteurs privés et publics afin de ne pas disperser les moyens financiers et humains demandés par le besoin d'expertise de la mondialisation. Mais il faut également avancer vers une démocratisation de la mondialisation qui permette d'impliquer davantage les élus et la société civile pour replacer le citoyen au centre de la décision. Or l'expertise parcellaire, éclectique et non coordonnée de la mondialisation fait obstacle à sa démocratisation.

Ceci se fera par le regroupement, la mise en perspective et la traduction en langage clair du grand nombre d'études faites de manière continue sur cette question.

Une structure fédératrice permettrait de construire les instruments de la compréhension et de l'action et d'inventer une véritable pédagogie de la mondialisation, qui sans nier ses difficultés la présenterait avec une grande objectivité. Le débat sur la mondialisation doit être mieux informé et il pourrait avoir lieu au sein de cette structure. La perception que peuvent avoir les Français de cette réalité de notre monde d'aujourd'hui serait ainsi clarifiée.

III – LES SOLUTIONS ENVISAGEABLES POUR RENFORCER L’EXPERTISE DE LA MONDIALISATION ET ASSURER LA DIFFUSION LA PLUS LARGE POSSIBLE DE L’INFORMATION SUR LA MONDIALISATION

D’autres pays, également confrontés à une demande d’expertise et d’information sur la mondialisation y ont répondu. Si leur expérience n’est pas forcément transposable, elle est néanmoins riche d’enseignements.

1 - Les voies étudiées à l’étranger ou mises en œuvre

1.1 – L’exemple québécois : l’observatoire de la mondialisation

A l’initiative de Madame Louise Beaudouin, alors Ministre des Relations internationales du Québec, cette province a créé en 2001 un observatoire de la mondialisation. Toutefois, la loi a été abrogée lors du changement de majorité. Mais ce dispositif législatif reste intéressant sur le plan du concept et de ses missions.

Cet observatoire avait pour objectif « de faire comprendre le phénomène de la mondialisation sous tous ses aspects et de fournir à la nation québécoise des informations fiables qui lui permettent d’en saisir les enjeux, d’en mesurer les conséquences et d’agir de façon éclairée en vue de favoriser une mondialisation maîtrisée et équilibrée ». Ces missions se composaient de deux volets. Le premier consistait à assurer une veille et un monitoring, à réaliser des recherches et à faire des analyses sur les questions liées à la mondialisation. Le second visait à assurer la diffusion et la valorisation des travaux et à mener, dans les diverses régions du Québec, des activités d’éducation et de sensibilisation.

Il était prévu un conseil d’administration de 22 personnes nommées par le Gouvernement après consultation auprès de différents organismes.

Ce conseil comprenait « en plus du président, trois personnes issues du milieu patronal, trois du milieu syndical, trois des milieux associatifs et communautaires, quatre des domaines particulièrement concernés par la mondialisation et une du milieu de la recherche ». S'ajoutaient deux personnalités étrangères au Québec dont au moins une de l'extérieur des Amériques. En l'occurrence, il s'agissait d'une personnalité française, M. Philippe SEGUIN. Trois députés désignés par le bureau de l'Assemblée siégeaient aussi au conseil d'administration sans toutefois détenir de droit de vote, de même que deux personnes issues de la fonction publique.

Un comité scientifique était adjoint. Ses membres étaient choisis pour leur expertise et nommés par le conseil d'administration sur recommandation du directeur général dont ils relevaient et avaient pour mandat d'évaluer la pertinence et la qualité scientifique des projets de recherche de l'Observatoire.

1.2 - Le cas irlandais : l'établissement public autonome et l'institut universitaire

L'Irlande étant un grand acteur de la mondialisation et un pays ayant l'une des économies les plus ouvertes au monde, ce pays a mis en place deux grandes structures pour réfléchir activement aux questions posées par la mondialisation.

En 1990, le Gouvernement irlandais a créé le FORFAS. C'est un établissement public autonome dépendant du Ministère de l'entreprise, du commerce et de l'emploi (DETE). Il est doté d'un conseil d'administration présidé par un ancien secrétaire général de l'organisation des syndicats irlandais (ICTU) et comprenant parmi ses membres le secrétaire général du DETE, les chefs des deux agences publiques d'appui aux entreprises, l'IDA (investisseurs étrangers) et l'Entreprise Ireland. Il est composé également de l'agence nationale de l'emploi (FAS), d'universitaires, de chefs d'entreprises et de membres des professions libérales liées à l'entreprise, d'un expert-comptable et d'un fiscaliste. Le FORFAS dispose d'un budget de 22,8 millions d'euros.

Enfin, depuis 2001, l'Université Trinity college de Dublin abrite « the Institute for International Integration Studies » (IIIS), dont les recherches portent sur tous les thèmes relatifs à la mondialisation. Les conséquences de l'intégration économique, notamment sur la réduction de la pauvreté sont étudiées mais aussi les dimensions culturelles, sociales, juridiques et politiques.

Cette approche pluridisciplinaire de la mondialisation fait appel à de nombreux départements de l'Université, sciences économiques, sociologie, management, commerce, histoire, droit et sciences politiques. Elle s'articule autour de trois programmes : l'économie mondiale, la mondialisation et l'Etat Nation et la régulation internationale.

L'Irlande, troisième pays le plus ouvert du monde, a donc su se doter de structures d'étude de la mondialisation avec des organismes pluridisciplinaires et transversaux.

1.3 – La commission gouvernementale suédoise

Le Gouvernement suédois a créé en 2000 une commission de la mondialisation « GLOBKOM », dont l'objet est de formuler une approche suédoise globale sur la mondialisation. Le Ministère de l'industrie, les agences gouvernementales, les entreprises, les partenaires sociaux et les ONG y sont représentés. Courant 2003, la commission a travaillé au projet de loi sur la mondialisation « an integrated policy for global development » étudié par le Parlement.

Cette commission que l'on pourrait qualifier d'agence gouvernementale n'est pas autonome.

1.4 – Les réponses espagnole et mexicaine : l’institut universitaire

Un observatoire de la mondialisation existe en Espagne. Il est rattaché à l’Université de Barcelone et travaille à sept thèmes de recherche : « the regulatory framework of the globalisation process ; international business law ; international agreements on foreign investments ; regional economic integration ; mercosur ; globalisation and social movements ; globalisation and development ».

Au Mexique, un observatoire de la mondialisation a également été créé au sein de l’Université Autonome Nationale de Mexico (UNAM). L’Observatoire organise des conférences, dispose d’un forum sur Internet ayant pour thème la mondialisation. Il réalise des recherches sur les questions liées à la mondialisation.

Moins institutionnalisée, cette formule plus souple est néanmoins garante d’homogénéité dans les recherches et les études, et de coordination dans les programmes. Elle s’avère cependant insuffisante dans la mesure où elle n’associe que très peu les autres acteurs de la mondialisation qui apporteraient à la vision conceptuelle une dimension concrète fort utile. Elle a du mal à constituer un carrefour de débats.

1.5 – Les think tanks américains

Les think tanks sont des organisations à but non lucratif qui jouent un rôle essentiel par leurs publications et leurs activités de recherche et de conseil sur les sujets politiques, économiques et sociaux. Ils se caractérisent par l’extrême diversité des profils de leurs chercheurs : journalistes, universitaires, anciens membres de l’administration ou du Congrès. Il en résulte un lien étroit avec le pouvoir politique.

Leur financement est constitué de contributions individuelles, d’entreprises, de fondations, des revenus tirés d’un capital de départ, des ventes de publications ou de contrats passés avec les administrations et les entreprises.

Outre les think tanks conservateurs qui insistent sur la dimension économique de la mondialisation et les Think tanks progressistes critiques vis-à-vis de la libéralisation du commerce international, il existe des think tanks non partisans comme la « Brookings institution » ou « l'Institute for international studies » analysant la mondialisation et ses effets.

L'expertise de ces think tanks est souvent incontestée mais peu sont pluridisciplinaires, malgré la diversité des profils des permanents.

1.6 – La spécificité néo-zélandaise

Le « Trade Liberalisation Network » (TLN), créé en 2001 par le Gouvernement néo-zélandais, a pour objet d'informer les entreprises sur les évolutions du cadre du commerce mondial. Le soutien au « Trade Liberalisation Network » est bipartisan, les Gouvernements estimant que l'explication de la mondialisation au public et le combat contre les idées fausses sont des tâches d'intérêt national. L'administration rémunère le directeur exécutif, les autres dépenses de fonctionnement sont financées par les membres du TLN, par les entreprises et les coopératives et par les fédérations professionnelles. Cette structure légère comporte deux agents permanents. Elle est hébergée par la chambre de commerce et d'industrie de Wellington. Sa mission consiste à recenser l'information favorable à la mondialisation et à la faire circuler. Le « Trade Liberalisation Network » a organisé dans les régions, grâce au relais de « Federated farmers », syndicat agricole, des rencontres auprès des agriculteurs afin de les informer des bénéfices tirés par la Nouvelle-Zélande de « l'Uruguay round ».

2 – Les conditions de réussite d'une structure fédératrice et d'information

Les auditions réalisées dans le cadre de ce rapport et les résultats des questionnaires adressés mettent l'accent sur le besoin de coordination entre les travaux et les études menés par les différents acteurs, mais aussi sur la nécessité de l'existence de débats et d'une meilleure information et communication.

L'Observatoire devra être une structure fédératrice, avec pour mission d'approfondir la connaissance du phénomène de la mondialisation dans toutes ses dimensions. Il s'agira de fédérer et de valoriser la recherche en France, d'y associer différents acteurs issus notamment du monde associatif, économique et social, d'élaborer des recommandations pour la définition des politiques d'adaptation à la mondialisation et de favoriser la compréhension des travaux existants en les présentant de façon synthétique, pédagogique et transparente. Il est essentiel que l'expertise soit accessible au plus grand nombre.

Rendre compréhensible en langage clair le phénomène de la Mondialisation doit être un objectif central tout en donnant les éléments de référence fiables, incontestables, nécessaires au débat.

L'Observatoire devra avoir pour objet d'animer le débat public sur la mondialisation, de créer une véritable dynamique de partenariat et d'informer les citoyens. Carrefour permanent d'échanges, il s'agira, grâce à cet Observatoire, de mieux faire comprendre les enjeux et les conséquences de la mondialisation, de donner aux Français les moyens d'une bonne connaissance du phénomène et de leur permettre d'en débattre en toute connaissance de cause. Son rayonnement en France comme à l'étranger dépendra largement de sa faculté à nourrir, à participer voire à lancer le débat d'idées.

Il s'agira, en faisant participer l'ensemble des acteurs, de placer l'Observatoire au cœur des débats, des controverses pour contribuer au mouvement généralisé de la réflexion. Confronter les points de vue, se faire côtoyer des personnes d'origine et d'horizons différents peut seul modifier la donne et permettre de lancer des pistes nouvelles.

Une structure fédératrice qui anime le débat public de la mondialisation sera pleinement efficiente à condition qu'un certain nombre de principes soit respecté.

2.1 - L'indépendance, une condition indispensable

Pour répondre aux deux besoins relevés unanimement, expertise et ouverture de débats, seule l'indépendance sera source de crédibilité indispensable à la réussite.

L'indépendance s'entend vis à vis du pouvoir politique et des différents groupes de pression.

Pour autant, ils ont tous vocation à participer à son fonctionnement, qui doit davantage s'apparenter à celui d'une haute autorité plutôt qu'à celui d'un office ou d'un établissement lié de manière organique forte au Gouvernement.

Pour assurer cette indépendance, il est essentiel de veiller au financement, au choix du siège et à la liberté des membres de la structure.

2.2 – Le renforcement de l'expertise existante, une diffusion la plus large possible de l'information recensée sur la mondialisation, l'animation d'un réseau d'acteurs et l'existence d'un lieu de débats.

Ces missions doivent ériger l'Observatoire en acteur de ses propres études et recherches sur la mondialisation mais aussi en autorité coordonnatrice de l'existant.

A ce titre, la structure mise en place devra être une structure indépendante, qui recense les données et les études existantes sur la mondialisation, qui coordonne des travaux visant à améliorer notre connaissance de la mondialisation, qui fasse participer les différents acteurs à ses travaux en fonction des besoins, qui coordonne la concertation et les débats et qui anime le débat public sur la mondialisation.

L'ensemble des organismes, centres, laboratoires et écoles doctorales universitaires recensés souhaite apporter leur expertise scientifique aux travaux de la structure. Une fois le recensement de l'existant effectué, la structure fédératrice pourra lancer des appels d'offre pour compléter les travaux réalisés sur la mondialisation et notamment pour faire réaliser des études transversales et pluridisciplinaires.

Le champ d'étude de la mondialisation est particulièrement vaste et même si l'ensemble des personnes auditionnées demande avant tout une expertise scientifique, il est nécessaire de recueillir auprès des différentes sources d'information des éléments complémentaires de compréhension du phénomène.

Dans le domaine de l'action internationale par exemple, les ONG sont devenues les interlocuteurs privilégiés des grandes organisations multilatérales. Celles-ci ont organisé avec leur appui un certain nombre de grandes conférences thématiques productrices de propositions. En dehors de ces événements, les ONG qui ont un statut consultatif participent en amont à toutes les réflexions sur l'établissement des normes. Par ailleurs les organisations internationales leur transfèrent des fonds mis à disposition par les Etats pour des programmes de soutien aux populations dans l'urgence et de reconstitution post-crisis.

Les collectivités locales recourent également à des ONG pour leurs activités extérieures.

Les syndicats et les fédérations professionnelles ont également développé une expertise des conséquences de la mondialisation.

La structure devra donc travailler avec ces acteurs en leur présentant ses programmes de travail et en leur ouvrant les appels d'offre.

L'Observatoire devra aussi organiser des relations entre des univers différents. Un besoin d'interface se fait sentir pour améliorer la connaissance de chacun sur les questions liées à la mondialisation.

Outre le recensement régulier des études sur la mondialisation, l'expertise et la concertation, l'Observatoire aura pour mission de rendre accessible au plus grand nombre l'information sur la mondialisation. Il s'agira notamment, à l'aide d'outils et d'indicateurs, de fournir un tableau de bord de la mondialisation, un état annuel de la mondialisation, un portail d'accès aux connaissances concernant la mondialisation...

Cette information pourra être complétée par l'organisation d' « **entretiens annuels de la mondialisation** » sorte d'universités temporaires, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional avec les acteurs locaux.

2.3 – La capacité de la structure à prendre place dans les réseaux existant : les synergies possibles

De nombreux organismes d'études regrettent de ne pas pouvoir atteindre la masse critique par rapport à certains de leurs partenaires européens ou américains. Cette question se pose avec acuité dans le domaine de l'étude de la mondialisation car les données internationales sont difficiles à obtenir, les modèles sont complexes et demandent des outils informatiques très puissants et les champs d'étude se multiplient.

L'objectif de la nouvelle structure ne serait pas d'amputer les moyens des organismes existants, ni de disperser encore un peu plus les forces de travail, mais de donner une plus grande visibilité à leurs travaux et de pouvoir leur passer des commandes d'études répondant à des interrogations exprimées par les citoyens.

Enfin, il s'agirait également, grâce à l'Observatoire, d'optimiser les moyens financiers existants dans le contexte de contrainte budgétaire forte que nous connaissons.

Les synergies existent donc avec les laboratoires de recherche et avec les écoles doctorales des Universités mais aussi avec les autres organismes de recherche.

Une initiative existe déjà : **le Groupement d'Intérêt Scientifique pour l'Etude de la Mondialisation et du Développement (GIS-GEMDEV)**. Créé en novembre 1983, il rassemble aujourd'hui plus de cinquante formations doctorales et équipes de recherche des universités et grandes écoles de la Région Ile-de-France.

Toutes ces équipes et formations travaillent dans le domaine des sciences humaines et sociales, dans des disciplines différentes (histoire, géographie, sciences économiques, sciences politiques, urbanisme, sociologie, anthropologie, droit, etc.) sur l'analyse de la mondialisation, l'étude des conceptions, des réalités et des institutions des politiques du développement ainsi que l'étude des pays en développement. Le GEMDEV ne coordonne pas les recherches menées au titre de chaque membre mais leur propose des thèmes transversaux permettant une confrontation des différentes disciplines et un enrichissement de leur réflexion. En 2002, les recherches ont porté sur la décentralisation, le développement durable et la mondialisation.

Mais cette initiative est avant tout universitaire même si ce groupement met en place des partenariats avec des ONG, avec la Direction de la coopération internationale et du développement du Ministère des Affaires Etrangères et avec d'autres organismes. De plus elle est régionale. Or comme nous l'avons vu les ressources sont disponibles sur l'ensemble du territoire national et cela constitue une richesse.

La structure fédératrice aura donc pour vocation de développer les partenariats entre les organismes existants en développant ce genre d'initiatives.

En ce qui concerne la concertation, la structure devra organiser des débats sur les travaux qu'elle mène ou les mener en collaboration notamment avec les instances de concertation tel que :

le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI) : créé en 1999 et modifié par le décret n°2002-1355 du 14 novembre 2002, il associe les différents acteurs de la coopération et de la solidarité internationale. Il vise « à permettre une concertation régulière entre les différents acteurs de la coopération internationale pour le développement » et « à sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de cette coopération ». Cet organisme publie des avis ou des rapports, notamment sur la politique française à l'égard des institutions financières internationales, comme par exemple, l'avis du HCCI ou la contribution pour la commission des finances de l'Assemblée nationale sur le troisième rapport du gouvernement au parlement sur les activités du FMI et de la banque mondiale ;

le **Conseil Economique et Social (CES)** et les **Conseils Economiques et Sociaux régionaux**. Ils sont naturellement concernés. A titre d'exemple, un avis présenté en juin 2003 « De Doha à Cancun : la libéralisation des échanges au service du progrès humain ? » sur le commerce mondial a permis aux différents groupes (entreprises, syndicats, associations ..) de pouvoir s'exprimer sur ce thème.

le **Conseil National du Développement Durable (CNDD)** : crée par un décret du 13 janvier 2003, il comprend 91 membres et apporte son concours à la politique gouvernementale en faveur du développement durable.

3 – Les options statutaires envisageables

Notre législation offre quatre possibilités de statut pour la mise en place d'une structure de ce type, qui respectent avec plus ou moins de rigueur les impératifs qui viennent d'être décrits.

3.1 – L'association en application de la loi de 1901

Cette possibilité est la plus simple et la plus souple. Aucun formalisme de constitution particulier et l'existence d'un capital ne sont pas nécessaires.

Néanmoins, l'association souffre d'un certain nombre d'insuffisances.

Une association maniant des fonds publics sans avoir la qualité de comptable public ou sans agir sous le contrôle et pour le compte d'un comptable public commet une gestion de fait. Or le budget de la structure envisagée serait inévitablement alimenté par des contributions importantes de l'Etat.

Il existe une incompatibilité de certaines activités, de certains personnels avec la gestion ou la représentation d'une association. Citons par exemple le cas des fonctionnaires dont la présence ès qualité est susceptible de compromettre leur indépendance au sein d'une association en relation avec l'administration.

Si la structure était créée, elle le serait de façon discrétionnaire par le Gouvernement afin d'améliorer l'information et l'expertise sur la mondialisation. L'association qui doit être un groupement de personnes n'est donc pas la structure adaptée à une éventuelle décision publique. Elle risquerait d'être considérée comme un démembrement de l'Etat et ne faciliterait pas la coordination des structures existantes.

Son financement quasi exclusif à partir de fonds publics rendrait sa situation précaire et rendrait caduque la condition indispensable d'indépendance relevée plus haut. La recherche de financements extérieurs ne serait pas facilitée par l'absence de garantie liée au statut même d'association.

Enfin un tel statut manque de solennité. Il priverait vraisemblablement cette structure de sa capacité à remplir rapidement les missions qui lui seront confiées et notamment celle de collaboration avec les organismes existants.

3.2 – le Groupement d'Intérêt Public (GIP) : « GIP recherche »

La loi du 15 juillet 1982, complétée par plusieurs décrets, offre à travers le GIP une solution intéressante puisqu'elle permet de rassembler des acteurs reconnus dans leur domaine de compétence pour un même objectif mais pour une durée de vie limitée.

Les groupements d'intérêt public forment une catégorie de personnes morales de droit public. La création d'un GIP repose intégralement sur la volonté des parties, personnes publiques et / ou privées. Ce sont elles qui fixent par « convention constitutive » ou encore par « contrat constitutif » leurs apports à l'œuvre commune, les règles de fonctionnement et l'affectation des résultats. Le dossier est ensuite transmis aux ministres chargés de la recherche et du budget pour approbation.

En effet, le GIP permet donc d'associer des personnes publiques et privées en leur appliquant néanmoins des règles de droit public.

Il est approuvé par arrêté ministériel. Il diffère de l'établissement public dont la création résulte d'une décision unilatérale (décret ou loi) même si ce sont tous les deux des personnes morales.

Les règles de fonctionnement du GIP pourraient s'avérer être des entraves au bon fonctionnement de l'organisme à mettre en place.

Le GIP doit regrouper au moins deux personnes morales, dont au moins un établissement public ayant une activité de recherche ou de développement technologique et la majorité des droits statutaires est détenue par le secteur public.

Outre le rattachement, une tutelle est exercée sur le GIP. Et les GIP doivent d'abord recruter du personnel mis à disposition. S'il a été impossible de le faire selon les critères précédents une personne pourra l'être exceptionnellement par contrat. Dans ce dernier cas, les règles très contraignantes de la fonction publique s'appliquent.

Sa durée de vie étant limitée, cette structure n'est pas pérenne. Et son fonctionnement est instable compte tenu de ses caractéristiques juridiques.

Enfin, le GIP a avant tout pour vocation une collaboration scientifique inter-organismes publics. Or les missions de la structure que nous proposons sont plus larges et consistent notamment à créer un lieu d'échanges et de débats.

Il ne répond pas aux conditions d'indépendance, de réactivité nécessaires à la structure.

3.3 – L'établissement public

La loi fixe les règles concernant la création de l'établissement public qui est une structure publique dotée de la personnalité morale et qui relève de l'Etat ou des collectivités locales.

Toutefois, si l'activité du nouvel établissement public s'exerce territorialement sous la même tutelle administrative et une spécialité analogue à une catégorie d'établissement public déjà créée, alors un décret suffit à la création du nouvel établissement.

Le fonctionnement d'un tel établissement est donc défini mais, comme dans le cas du GIP recherche, son indépendance est discutable dans la mesure où il est rattaché à un ou à des ministères de tutelle.

Et ses règles de fonctionnement interne ne garantissent pas toute la souplesse et la réactivité nécessaire à la structure que nous souhaitons mettre en place. C'est une personne morale de droit public.

Bien qu'il s'agisse d'une solution simple et qui pourrait permettre le relais fort d'impulsion publique, nous ne pouvons retenir cette formule. Pour accomplir correctement ses missions, il faut que la structure puisse associer tous les acteurs de la mondialisation aux débats suscités par ses travaux.

La structure de l'établissement public permettrait difficilement la participation effective en son sein d'organismes extérieurs. De plus les règles de financement placent l'établissement dans une situation de dépendance forte vis-à-vis des pouvoirs publics.

3.4 – La fondation d'utilité publique

Une fondation reconnue d'utilité publique est une personne morale créée par décret, financée par des biens, droits ou ressources affectés et gérés par un conseil statutaire. La fondation est une personne morale de droit privé dont le fonctionnement relève du droit privé.

Cette solution juridique répond aux conditions de réussite d'une structure fédératrice visant à renforcer l'expertise de la mondialisation et à assurer une information large et destinée à tous les publics.

IV – PLAIDOYER POUR UNE FONDATION

La structure d'étude et d'information sur la mondialisation ne devra pas être un organisme de plus. La Fondation sera chargée de recenser et de coordonner les travaux existants, de mener des études transversales pour mieux appréhender la mondialisation et ses conséquences et enfin d'animer le débat public de la mondialisation.

Cette structure devra être ainsi une instance efficace d'impulsion et de coordination. Il s'agira d'amplifier l'audience des travaux existants et de les diffuser mais aussi de les mettre au service des débats actuels sur les questions de mondialisation.

1 – Les raisons de ce choix

1.1 – L'indépendance et la pérennité

Pour que l'information sur la mondialisation soit reconnue comme fiable et non contestable du point de vue scientifique, il est nécessaire que l'organisme créé soit indépendant de tout pouvoir et de tout groupe de pression. Toutes les personnalités auditionnées ont insisté sur ce point. La pérennité est également une source d'indépendance et de stabilité.

La fondation qui est « l'acte juridique par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident d'affecter irrévocablement des biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif » assure l'indépendance et la pérennité.

C'est un établissement autonome de caractère privé et doit donc être indépendant de ses fondateurs, de la puissance publique et d'une personne morale émanant des précédents.

Cette indépendance est assurée par des ressources suffisantes et par des assurances, notamment quant au fonctionnement, s'inspirant de celles qui sont prévues par les statuts types.

L'indépendance est également garantie par le fonctionnement de la direction de la fondation.

A ce titre elle pourra être confortée par le choix de la formule « conseil de surveillance et directoire ». Cette formule à la différence de la formule « conseil d'administration » impose que les membres du directoire soient différents de ceux du conseil de surveillance, ce qui est un gage d'efficacité pour le directoire et de recul indispensable pour le conseil de surveillance.

La deuxième garantie est la composition du conseil qui assure le fonctionnement de la fondation. Ce conseil tripartite comprend :

- des personnes nommées par les fondateurs voire les fondateurs eux-mêmes ;
- des membres de droit désignés ès qualités ou ès fonctions, selon des critères définis précisément par les statuts. Parmi ces membres de droit, il faut faire une place aux représentants de l'Etat ;
- des personnalités indépendantes cooptées en raison de leur domaine de compétence dans les domaines d'activité de la fondation.

Le conseil d'Etat veille à ce que le choix des membres et la répartition entre représentants des fondateurs, membres de droit et membres cooptés, ne donne le contrôle de la fondation ni à ses seuls fondateurs, ni à la puissance publique, ni aux élus locaux, ni aux salariés de la fondation.

Enfin la pérennité est assurée par l'irrévocabilité des biens qui sont alloués à une fondation.

1.2 – La mixité du financement

De la structure du financement dépendra à la fois la crédibilité et l'efficacité de la structure.

Si les ressources publiques doivent permettre à la fondation d'exercer les missions d'expertise et d'information, il est essentiel que d'autres sources de financement soient recherchées pour que sa mission centrale ne soit pas uniquement financée par des fonds publics.

Si de telles sources sont trouvées, ce sera la garantie de l'utilité de la mission. De plus, participer au financement implique nécessairement plus les acteurs concernés et tend à une obligation de résultats salubre.

Diverses formules de financement devront être trouvées évitant d'exclure pour raisons financières des organisations utiles à son développement.

Ainsi des participations financières différentes pourront être imaginées pour les entreprises, les associations et organismes partenaires, les organisations non gouvernementales, les chambres consulaires, les collectivités locales, les organismes de formation (Universités, Grandes Ecoles ...).

La contribution des citoyens pourra être imaginée à travers l'édition de lettres, l'organisation de colloques, de dîners thématiques, d'Universités temporaires....

1.3 – La possibilité d'associer des personnes morales et physiques

La fondation donne un cadre d'action particulier à une œuvre d'intérêt général, sans but lucratif. Les institutions publiques peuvent participer à la fondation qui garde malgré tout un caractère privé.

La fondation offre la possibilité d'associer des personnes morales et physiques dans ses organes de contrôle. Or ces différents représentants sont tous partie prenante dans l'expertise de la mondialisation. Il est légitime de pouvoir les associer au fonctionnement de la fondation sans distinction de statut juridique mais seulement en considérant leur compétence dans le domaine d'activité de la fondation.

La qualité des personnes impliquées, leur compétence dans le domaine de la mondialisation et leur autorité morale seront l'une des conditions majeures pour imposer l'Observatoire et lui donner la dimension critique.

1.4 – Un fonctionnement souple et responsabilisant associant le maximum d'acteurs

La fondation permet d'impliquer un grand nombre d'acteurs tout en préservant dans la durée le respect de ses objectifs et de sa mission. Il est en effet essentiel de ne pas enfermer l'Observatoire dans « l'institutionnel ».

La formule « directoire et conseil de surveillance » permet un fonctionnement rapide et réactif tout en garantissant un réel contrôle.

De plus, le caractère privé de cet établissement autonome permet l'embauche de personnel sous contrat de droit privé mais également la mise à disposition de fonctionnaires.

Enfin, la fondation permettrait aux acteurs de la mondialisation de prendre part à l'amélioration de l'information sur la mondialisation et serait un carrefour de débats. Les Chambres de commerce et d'industrie, les collectivités locales, les entreprises, les ONG, les syndicats, les universités, les organismes de recherche et les écoles entre autres pourraient y participer.

1.5 – La crédibilité et la notoriété qu’une telle structure confère à l’institution

Un tel établissement devra coordonner les travaux existants et lancer des études afin de mieux évaluer les conséquences de la mondialisation sur l’économie française. Cet établissement devra donc travailler aussi bien avec les centres de recherche existants qu’avec les universités. Un statut précaire rendrait difficile une telle collaboration dans la mesure où elle serait appréhendée comme de courte durée.

De plus, les moyens des centres et des universités étant limités, il est important de donner une visibilité aux coopérations qu’ils peuvent envisager avec l’organisme d’étude et d’information sur la mondialisation.

Enfin, la notoriété d’une telle structure facilitera la diffusion de l’information et la communication.

2 – Les objectifs et les missions de la Fondation

L’ambition consiste à mettre en place une fondation qui coordonne et utilise les compétences existantes et qui anime le débat. La fonction centrale sera la mise à disposition de l’opinion publique d’une vision aussi objective et vraie que possible de la réalité du monde. Elle pourra aussi constituer des points de référence utiles au débat.

2.1 - Les objectifs de la Fondation

La Fondation devra poursuivre **quatre grands objectifs** :

- **La compréhension du phénomène de la mondialisation et de ses conséquences ;**
- **La production d’études, la promotion et l’animation d’un réseau d’expertises ;**
- **L’aide à la décision publique et des acteurs économiques et sociaux ;**
- **L’information des citoyens et l’animation du débat public.**

2.2 – Les missions de la Fondation

Pour décliner les objectifs qui lui sont assignés, la Fondation devra remplir les missions suivantes :

- Etudier le phénomène de la mondialisation et le suivi des conséquences économiques, sociales, culturelles, environnementales, technologiques, industrielles de cette mondialisation, des négociations commerciales internationales et des engagements français internationaux ;
- Recenser le plus largement possible les travaux sur la mondialisation, créer une banque de données, faire des rapports, commander des études, mettre en place divers instruments d'évaluation et de diffusion ;
- Promouvoir une dynamique de partenariat et d'échanges entre tous les acteurs, fédérer et valoriser la recherche en France sur la mondialisation ;
- Elaborer des recommandations stratégiques pour la définition, par les autorités compétentes, de politiques tant nationales que régionales afin de prévenir les mutations qu'engendre la mondialisation ;
- Diffuser l'information, la rendre accessible, de façon synthétique, pédagogique et transparente, au plus grand nombre de Français, animer le débat public sur la mondialisation et être un véritable laboratoire d'idées ;
- Instaurer un système de veille capable de déceler les évolutions et les conséquences des décisions internationales ;
- Mettre en place des collaborations internationales avec les états engagés dans la même démarche et le rapprochement des travaux ;
- Venir en appui de la politique internationale de la France par des actions spécifiques de nature à sensibiliser l'ensemble des acteurs.

3 - Le fonctionnement de la Fondation

La création d'une personnalité morale requiert l'autorisation de l'Etat. La fondation créée par décret du Premier ministre ou du Ministre de l'intérieur sur avis du Conseil d'Etat serait une fondation d'utilité publique.

3.1 - Les moyens financiers

La création du fonds serait assurée en partie par l'Etat. Les produits financiers de ce fonds assurent l'essentiel des ressources de la fondation. Pour permettre à la fondation de financer la mission d'intérêt général dont elle est chargée, l'Etat versera une subvention de fonctionnement qui devra faire l'objet d'une convention triennale afin de garantir la stabilité de l'institution. Des subventions complémentaires ou des mises à disposition pourront être apportées. Des dons de particuliers, des financements d'entreprises, de collectivités locales et de diverses structures susceptibles de s'impliquer dans la Fondation pourraient contribuer de façon complémentaire au fonctionnement de la Fondation et au cofinancement des programmes ciblés.

3.2 – Le conseil de surveillance et le directoire

Le conseil de surveillance. Le fonctionnement de la Fondation serait assuré par un conseil qui lui est propre composé de douze membres. Afin de garantir l'indépendance de la fondation, il est nécessaire qu'un tiers des membres soit nommé au titre du collège des fondateurs, un autre tiers au titre des membres de droit et le dernier au titre des personnalités qualifiées.

Le collège des fondateurs comprendrait quatre personnalités de renom dans des domaines aussi divers que l'économie, le social, la culture et les médias ou l'environnement.

Le collège des membres de droit, également au nombre de quatre, comprendrait le Ministre de l'intérieur, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de l'économie des finances et de l'industrie et le Ministre de l'écologie et du développement durable ou leurs représentants respectifs. Il s'agirait donc de membres *ès qualités*.

Le collège des personnalités qualifiées regrouperait quatre personnes choisies en raison de leurs compétences dans le domaine de la mondialisation. La nomination de professeurs des universités et de chercheurs reconnus internationalement pourrait être privilégiée.

Ce collège serait nommé par les membres des deux autres collèges.

Le directoire. Le conseil de surveillance nomme trois personnes et confère à l'une d'entre elles la qualité de président. Les deux autres personnes seront vice-présidents.

Ce directoire restreint permettra un suivi réactif et continue des activités de la fondation.

3.3 – Le conseil scientifique et des conseils spécifiques

Un **conseil scientifique** de six personnes, nommées par le conseil de surveillance, et choisies en fonction de leur autorité, sera créé afin de garantir la crédibilité scientifique des travaux menés par l'Observatoire. Quatre de ces six membres seront les personnes qualifiées du conseil de surveillance. Le caractère restreint du conseil scientifique est indispensable à un investissement réel des membres quant au suivi des travaux et de leur qualité scientifique.

D'autres conseils, également composé de six membres chacun et nommés par le conseil de surveillance, ont vocation à être progressivement créés dans le cadre des travaux initiés par l'Observatoire.

Un « conseil du développement », un « conseil culturel », un « conseil du débat public » pourraient ainsi très utilement compléter le dispositif.

Il s'agirait, avec ces différents conseils, d'impulser une dynamique de partenariat avec les principales parties prenantes de la mondialisation : les milieux économiques et sociaux, les collectivités territoriales et les ONG au premier rang.

3.4 – Les moyens humains

Les moyens humains sont définis à partir des missions de la fondation. Son objet, rappelons le, consiste à :

- mettre en synergie les compétences des centres de recherche, des Universités, des organisations internationales et de tout autre organisme ayant effectué des travaux sur les différents aspects de la mondialisation et réaliser des études et des analyses de la mondialisation dont les sujets auront été validés par le conseil scientifique de la Fondation ;
- lancer des appels d'offre quand les ressources académiques et statistiques existantes sont insuffisantes pour assurer ses missions ;
- animer le réseau constitué par le vivier d'experts, de représentants des centres de recherches, des Universités et de l'administration, d'ONG partenaires, de syndicats, de collectivités locales, de Chambres de commerce et d'industrie, d'entreprises ;
- orchestrer les activités favorisant les synergies, sur le modèle de fonctionnement des « plateformes » ;
- assurer la diffusion la plus large possible des travaux sur la mondialisation.

Le fonctionnement devra être assuré par des salariés permanents de la Fondation (salariés directs ou mis à disposition). Dans un premier temps, seront nécessaires :

- Des universitaires, des chercheurs et / ou des fonctionnaires capables de recenser les travaux académiques et statistiques traitant de la mondialisation, de construire un tableau de bord de la mondialisation, de lancer des études visant notamment à évaluer précisément les conséquences de la mondialisation sur l'économie française ;
- Des animateurs des « plateformes » de débats;
- Des professionnels de l'information et de la communication capables de reformuler en langage clair les analyses et études faites ainsi qu'un Webmaster ;
- Du personnel administratif d'accompagnement : un documentaliste, un informaticien, un secrétaire général ainsi que des secrétariats.

Ainsi la structure la plus réduite comporterait une quinzaine de personnes compte tenu des missions assignées à la Fondation.

La Fondation ne pouvant accomplir ses missions que si elle a accès à l'information qui lui est indispensable, elle devra naturellement pouvoir consulter facilement les données économiques, financières et statistiques détenues par les administrations et les établissements publics.

Une clause de rendez-vous pourrait être proposée par la Fondation. Il s'agirait alors d'examiner dans quelle mesure un maintien ou un éventuel regroupement de services éparpillés dans d'autres organismes pourrait être envisagé au sein de l'Observatoire National des Effets de la Mondialisation.

3.5 – La diffusion des travaux de la fondation

La Fondation devra diffuser ses travaux grâce à :

- un tableau de bord de la mondialisation actualisé régulièrement;
- un portail d'accès aux connaissances concernant la mondialisation ;
- une publication régulière;
- un état annuel de la mondialisation ;
- l'organisation des « entretiens annuels de la mondialisation » aussi bien au niveau national qu'au niveau régional ;

Pour rendre compte de la gestion de la Fondation, un rapport annuel, un budget prévisionnel et des documents comptables devront être remis chaque année au Ministre de l'intérieur, au Ministre des affaires étrangères, au Ministre de l'économie des finances et de l'industrie et au Ministre de l'écologie et du développement durable.

Enfin, un rapport annuel sur l'état de la mondialisation sera remis au Premier ministre. Il sera assorti de recommandations pour conforter la place de la France dans le processus de mondialisation et permettre l'adaptation de notre pays aux évolutions du monde. Ce rapport sera ensuite transmis au Parlement.

4 – Les conditions de mise en oeuvre

Les personnalités auditionnées ont unanimement reconnu la nécessité d'améliorer l'expertise de la mondialisation et de mettre en place un observatoire facilitant l'accès à l'expertise existante. L'organisation de débats et de rencontres entre tous les acteurs de la mondialisation a également été largement mise en avant.

Compte tenu de ce résultat, la mise en place d'une structure fédératrice est urgente. Il faut pouvoir répondre à cette demande sans attendre.

Or d'une part, il est nécessaire de finaliser le processus de création. D'autre part, il faut naturellement prendre en considération le délai administratif relatif à la reconnaissance d'intérêt public de la fondation (procédure auprès du ministre de l'intérieur et du conseil d'Etat) et la longueur du délai incombant à la mobilisation du fonds.

C'est pourquoi, il serait utile de créer rapidement une **association de préfiguration**. Cette association commencerait à recenser les travaux existants sur la mondialisation, à mettre en place les partenariats et finaliserait le processus de création de la Fondation avant début 2005 tant sur le plan administratif, financier qu'organisationnel.

Le financement des ressources nécessaires à l'association de préfiguration serait assuré par l'Etat sous forme de subvention et de mise à disposition ainsi que par les parties prenantes que l'association sera chargée de contacter.

La qualité de la personne mise en responsabilité de cette mission de préfiguration sera déterminante. Son autorité morale permettra de donner le signe de l'indépendance, condition d'implication d'acteurs venant d'horizons les plus divers. Une dimension internationale serait un plus pour, dès l'origine, placer l'Observatoire au-delà des simples préoccupations hexagonales.

ANNEXE I

Liste des personnalités rencontrées dans le cadre de la mission (par ordre alphabétique)

- **Gilles Andréani**, Conseiller Maître à la Cour des Comptes
Directeur du Centre d'Analyse et de Prévision au Ministère des Affaires Etrangères
- **Roselyne Bachelot-Narquin**, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable
- **Louise Baudouin**, Ancien Ministre des Relations Internationales du Québec
Fondateur de l'Observatoire de la Mondialisation québécois
- **Claude Bébéar**, Président du conseil de surveillance d'AXA
Président de l'Institut Montaigne
- **Jean-Louis Beffa**, Président Directeur Général de Saint Gobain
Président du Centre Saint Gobain pour la recherche en économie
- **François de Bernard**, Président du Groupe d'Etudes et de Recherches sur les Mondialisations (GERM)
- **M. Berthezène**, Commissaire adjoint au Plan
- **Jean Bizet**, Sénateur de la Manche
- **Jérôme Bonnafont**, Conseiller diplomatique à la Présidence de la République
- **Michel Camdessus**, Gouverneur Honoraire de la Banque de France,
Président du conseil du Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)
- **Henri de Castries**, Président d'AXA
- **Bertrand Collomb**, Président de Lafarge
- **Serge Degallaix**, Conseiller diplomatique au cabinet du Premier ministre
- **Richard Descoings**, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris,
Administrateur de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP)
- **Anne-Marie Ducroux**, Présidente du Conseil National du Développement Durable (CNDD)
- **Alain Etchegoyen**, Commissaire général au Plan

- **Jean-Paul Fitoussi**, Président de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE), Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
- **Lionel Fontagné**, Directeur du Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), Professeur des Universités à l'Université Paris I
- **Emmanuel Glimet**, Conseiller technique auprès du Premier ministre pour les affaires économiques internationales
- **Hubert Haenel**, Sénateur du Haut-Rhin
Président de la Délégation du Sénat pour l'Union européenne
- **Erik Izraelewicz**, Rédacteur en chef - éditorialiste au quotidien Les Echos
- **Gérard Larcher**, Sénateur des Yvelines
Président de la Commission des Affaires économiques et du Plan du Sénat
- **Anne Lauvergeon**, Présidente d'AREVA
- **Jean-Marc Lepeu**, Directeur des Relations extérieures de Renault
- **François Loos**, Ministre délégué au Commerce Extérieur
- **Nadia Marik**, Directrice adjointe de l'Institut d'Etudes Politiques
Directrice du développement et des relations avec les entreprises
- **Francis Mer**, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
- **Thierry de Montbrial**, Directeur général de L'Institut Français des Relations Internationales (IFRI)
- **Dominique de Montvallon**, Rédacteur en chef délégué chargé de la politique et de l'économie au quotidien Le Parisien
- **Jean-Louis Mucchielli**, Professeur des Universités à l'Université Paris I
Directeur du pôle économie internationale de l'Université Paris I
- **Jacques Nikonoff**, Président d'ATTAC
- **Jacques Pelletier**, Ancien Ministre, ancien Médiateur de la République,
Sénateur de l'Aisne,
Président du Haut Conseil à la Coopération Internationale (HCCI)
- **Jean Pisani-Ferry**, Chargé de mission auprès du Directeur du Trésor
- **René Rémond**, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP)
- **Véronique Robeaux**, Chargée de mission de l'association "Entreprises et Cités"

- **Yvon Thiec**, Délégué général d'EUROKINEMA
- **Tokia Saïfi**, Secrétaire d'Etat au Développement Durable
- **Yves-Thibault de Silguy**, Ancien Commissaire européen
Directeur général chargé des Affaires internationales, des Relations
institutionnelles et des Affaires européennes de Suez
- **Dominique de Villepin**, Ministre des Affaires Etrangères

~ ~ ~ ~

- **Réunion avec les ONG :**

- **Yannick Jadot**, Directeur des campagnes de Greenpeace
- **Anne - Laure Constantin** de la Fondation René Dumont
- **Emmanuel Fagnou**, Secrétaire exécutif de Coordination Sud
- **Fabrice Ferrier**, Chargé de mission « coopérations internationales »
à Coordination Sud
- **Bernard Pinaud**, Délégué Général du Centre de Recherche et d'Information
sur le Développement (CRID)
- **Jean Merckaert**, Chargé de programmes pour le financement du
développement du Comité Catholique contre la Faim et le Développement
(CCFD)

- **Réunion avec les Syndicats :**

- **Jean-François Trogrlic**, Secrétaire national en charge des affaires
internationales de la CFDT
- **Fabrice Warnecq**, Conseiller confédéral chargé des affaires européennes et
internationales de la CGT
- **M. Retureau**, Chargé des affaires européennes et internationales de la CGT

- **Réunion avec le Groupe de travail sur la Mondialisation de l'Institut
Montaigne** composé de cadres supérieurs travaillant dans des grandes
entreprises.

~ ~ ~ ~

REMERCIEMENT

Je tiens tout particulièrement à adresser mes remerciements à Mme Mathilde LEMOINE, Conseiller Technique chargé des questions macroéconomiques et de la mondialisation auprès du Ministre délégué au Commerce Extérieur pour sa collaboration efficace et l'aide précieuse qu'elle a apportée à la rédaction de ce rapport